

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 mars 2012**

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. LECUYER, Mme LEAL, M. ROSSIGNOL, M. GEOFFROY, Mme PORCHER,  
M. MONCHATRE, M. ROY, Mme GRONBORG, M. CANAUD, M. MARGUERIN,  
Mme LIMA, M. CORONER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GUILBERT (procuration à Mme LEAL)  
M. LE BRAS

Secrétaire : Mme LEAL

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2012 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de Monsieur Albéric de MONTGOLFIER, sénateur d'Eure et Loir, au titre de l'enveloppe parlementaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Marais

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**1) COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011.

Le Conseil Municipal, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....	0,00	120 022,33	0,00	5 391,83	0,00	125 414,16
Opérations de l'exercice ....	264 066,93	290 532,99	155 669,12	82 067,97	419 736,05	372 600,96
<b>TOTAUX.....</b>	<b>264 066,93</b>	<b>410 555,32</b>	<b>155 669,12</b>	<b>87 459,80</b>	<b>419 736,05</b>	<b>498 015,12</b>
Résultats de clôture (pour mémoire)		146 488,39	68 209,32		68 209,32	146 488,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	26 301,00	13 600,00	26 301,00	13 600,00
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>264 066,93</b>	<b>410 555,32</b>	<b>181 970,12</b>	<b>101 059,80</b>	<b>94 510,32</b>	<b>160 088,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>146 488,39</b>	<b>80 910,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 578,07</b>

(1)Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».

Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs »

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2) COMPTE DE GESTION 2011

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Chef de centre des Finances Publiques de Maintenon et conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011.

## 3) AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Après avoir approuvé les résultats du compte administratif 2011, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement s'élevant à 146 488,39 € comme suit :

1° à la section d'investissement à l'article R 1068 -Excédent de fonctionnement capitalisé- pour un montant de 80 910,32 € pour tenir compte des besoins de financement constatés ainsi que des restes à réaliser ;

2° le solde de 65 578,07 € restera affecté à la section de fonctionnement à l'article R002 et repris en recettes au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette affectation.

## 4) BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2012 proposé en équilibre en section de fonctionnement à 361 990,07 € et en section d'investissement à 211 342,32 € selon le détail par chapitre suivant :

### Section de Fonctionnement :

➤ Dépenses de Fonctionnement :

- Charges à caractère général :	113 644,07 €
- Charges de personnel :	91 644,00 €
- Virement à la section d'investissement :	40 000,00 €
- Autres charges de gestion courante :	115 612,00 €
- Charges financières :	730,00 €
- Charges exceptionnelles :	<u>360,00 €</u>
<b>Total dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>361 990,07 €</b>

➤ Recettes de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement reporté :	65 578,07 €
- Atténuations de charges :	885,00 €
- Produits des services, du domaine :	1 750,00 €
- Impôts et taxes :	154 773,00 €
- Dotations, subventions et participations :	131 565,00 €
- Autres produits de gestion courante :	7 340,00 €
- Produits exceptionnels :	<u>99,00 €</u>
<b>Total recettes de Fonctionnement :</b>	<b>361 990,07 €</b>

**Section d'Investissement :**

➤ Dépenses d'Investissement :

- Solde d'exécution de la section :	68 209,32 €
- Emprunts et dettes :	9 000,00 €
- Immobilisations incorporelles :	18 972,00 €
- Immobilisations corporelles :	<u>115 161,00 €</u>
<b>Total dépenses d'investissement :</b>	<b>211 342,32 €</b>

➤ Recettes d'Investissement :

- Virement de la section de fonctionnement :	40 000,00 €
- Dotations :	102 166,32 €
- Subventions :	13 600,00 €
- Emprunts :	30 081,00 €
- Immobilisations incorporelles :	24 982,00 €
- Autres immobilisations financières :	<u>513,00 €</u>
<b>Total recettes d'investissement :</b>	<b>211 342,32 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- Section de fonctionnement : 361 990,07 €
- Section d'investissement : 211 342,32 €

## 5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le produit assuré des contributions directes s'élevant à la somme de 154 773,00 € est suffisant pour équilibrer le budget. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour 2012 les taux appliqués en 2011 à savoir :

- 11.00 % pour la taxe d'habitation,
- 23.04 % pour le foncier bâti,
- 28.62 % pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**6) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR ALBERIC DE MONTGOLFIER, SENATEUR D'EURE ET LOIR, AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARAIS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Monsieur Albéric de MONTGOLFIER, sénateur d'Eure et Loir, au titre de l'enveloppe parlementaire pour le projet d'aménagement de la rue du Marais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

**7) INVESTISSEMENTS A REALISER AU BUDGET PRIMITIF 2012**

- Aménagement de la rue du Marais : Mission de maîtrise d'œuvre, autorisation à lancer le marché et à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'ATESAT ne pourront assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la rue du Marais. Il propose de la confier au cabinet DIF CONCEPTION qui a déjà assuré la mission de faisabilité. Il présente son devis d'un montant de 1 664,40 € HT pour la phase conception, la phase réalisation sera assurée par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis, de l'autoriser à lancer le marché et à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis, autorise Monsieur le Maire à lancé le marché et à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux.

- Busage de fossé rue de l'Arbre de la Liberté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dysfonctionnements du réseau d'eaux pluviales en bas de la rue de l'Arbre de la Liberté en cas de fortes pluies et a chargé la Commission des Travaux de trouver une solution pour remédier à ce problème.

La dite Commission propose la réalisation d'un busage au niveau du chemin piétonnier en projet, traversant la propriété de Monsieur COLLIOT et en accord avec ce dernier, son rapporteur présentera un devis de la société EIFFAGE d'un montant de 2359,71 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

- Achat d'un désherbeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un désherbeur afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Il a donc chargé la Commission des Travaux de rechercher un appareil. Cette dernière propose un devis de la société DUCATILLON pour un montant de 134,90 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

➤ Fourniture d'extincteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa dernière visite de vérification du matériel de protection incendie, la société GLOIRE SECURITE INCENDIE a constaté qu'il manquait des extincteurs dans la chaufferie, la salle du conseil, le local de stockage de matériel et la cuisine de la Maison des Associations pour être conforme à la législation.

Il propose alors un devis de fourniture de matériel neuf de la société GLOIRE SECURITE INCENDIE pour un montant de 511,17 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

➤ Fourniture de panneaux

Monsieur le Maire rappelle que Madame la Présidente du RPI a demandé que l'emplacement des arrêts de bus soit formalisé par un marquage au sol. De ce fait, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient également d'installer des panneaux de signalisation pour ces arrêts de bus et a chargé la Commission des Travaux de demander des devis.

La dite commission propose un devis de la société SES d'un montant de 1061,12 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

➤ Aménagement du bureau de l'accueil du public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'améliorer les conditions de l'accueil du public. Pour se faire, il propose d'installer une banque d'accueil sur le bureau du secrétariat et d'acquérir des meubles de rangement.

Il présente un devis de la société BLANCHET D'HUISMES (fournisseur de l'actuel bureau) pour un montant de 650,38 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

➤ Aménagement du local des archives

Monsieur le Maire informe que le local où était installée l'ancienne cuve à fuel est actuellement inoccupé. Il propose au Conseil Municipal de le transformer en lieu d'archives.

Pour se faire, il soumet au Conseil Municipal d'installer les rayonnages et présente un devis de la société BURO+ d'un montant de 1310,75 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

## 8) VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées aux associations en 2011 à savoir :

- Association Locale d'Aide à Domicile (ADMR) .....	120,00 €
- Soins Infirmiers à Domicile (SIAD) .....	120,00 €
- Club 3 <sup>ème</sup> âge de St Piat .....	60,00 €
- Amicale de St Piat .....	130,00 €
- Société de Protection et Défense des Animaux .....	60,00 €
- Centre universitaire Temps Libre .....	50,00 €
- Entente Sportive et Culturelle de Mévoisins section tennis.....	300,00 €
- Association de Parents d'Élèves .....	50,00 €
- Les Voix Soleil.....	140,00 €
- Comité de Jumelage du Canton de Maintenon.....	100,00 €

Monsieur le Maire précise que, sur l'avis d'attribution de subvention aux associations, il est rappelé aux dites associations de nous fournir en début d'année une demande de subvention accompagnée d'un rapport d'activités, d'un bilan financier ainsi que d'un relevé d'identité bancaire.

Le Conseil Municipal a chargé la Commission Culture, Animation, Fêtes, Jeunesse et Sports d'examiner les demandes.

Le rapporteur de cette commission soumet au Conseil Municipal les propositions retenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- ULAC .....	50,00 €
- Association Locale d'Aide à Domicile (ADMR) .....	120,00 €
- Soins Infirmiers à Domicile (SIAD) .....	120,00 €
- Club 3 <sup>ème</sup> âge de St Piat .....	50,00 €
- Comité de Jumelage du Canton de Maintenon.....	80,00 €
- Amicale de St Piat .....	130,00 €
- Société de Protection et Défense des Animaux .....	50,00 €
- Centre universitaire Temps Libre .....	50,00 €
- Entente Sportive et Culturelle de Mévoisins section tennis.....	250,00 €
- Association de Parents d'Élèves .....	50,00 €
- Les Voix Soleil.....	120,00 €
- Les Amis du Château de Maintenon.....	80,00 €

## 9) SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention au CCAS afin que le Budget Primitif de ce dernier soit en équilibre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer au CCAS une somme de 1000 € au titre d'une subvention pour l'année 2012.

## 10) TARIFS COMMUNAUX FUNERAIRES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 9 janvier 2009, le Conseil Municipal a arrêté les tarifs funéraires applicables au cimetière de la commune. D'autre part, par délibération du 25 novembre 2011, il a adopté le règlement du cimetière. Il précise que, pour être en conformité avec le règlement du cimetière il est nécessaire d'adapter les tarifs funéraires.

Il propose au Conseil Municipal de définir une tarification concernant les urnes déposées dans un caveau ou une fosse.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Madame Annie LEAL), décide d'approuver le tarif de 125 € pour le dépôt d'une urne dans un caveau ou une fosse.

## **11) CONTRAT D'ASSURANCE DU VEHICULE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir dénoncé à titre conservatoire le contrat d'assurance du véhicule communal en cours, il a entrepris des démarches de renégociation de ce contrat et présente les propositions suivantes :

	MMA	GROUPAMA	SMACL
véhicule communal IVECO	674,00 €	392,00 €	434,06 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de GROUPAMA et autoriser Monsieur le Maire a signé tout document relatif au contrat.

## **12) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UNE CLASSE DE MER**

Monsieur le Maire fait part d'une lettre reçue de Madame TANTY directrice des écoles du RPI nous informant que des élèves dont les parents résident sur la commune de Mévoisins vont participer à une classe de mer à Montmartin sur Mer du 10 avril au 14 avril 2012.

Monsieur le Maire rappelle que, l'année dernière, une participation avait été accordée pour un montant de 10 € par jour et par enfant et propose de reconduire cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

## **13) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 juin 2002, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement aux cotisations de la mutuelle pour les agents adhérant à la MNT. Cette délibération étant nominative, il précise que Madame Catherine PASQUET et Monsieur Lionel GOISBLIN sollicitent également une contribution de la commune.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le pourcentage de la participation pour ces dits agents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de contribuer à hauteur de 20 % du total des cotisations.

## **14) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

## **15) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Christian BELLANGER